

Liste de matériel éligible - Appel à projets "Bâtiments agricoles - filières d'élevage"
Version janvier 2022

Appel à projets "Bâtiments agricoles - filières d'élevage"

1 seul dossier en 2022* dans la limite du plafond d'aides annuel tous dispositifs PCAE confondus de :

- 400 000€ pour les exploitations dont l'orientation principale est l'élevage (toutes filières d'élevage)

- 200 000€ pour toutes les autres exploitations

- 250 000€ pour les structures collectives juridiquement constituées

Plancher de dépenses de 1000€/devis et 5000€/dossier

*2 dossiers pour les projets d'installation

Poste de dépense	Filières concernées	Liste d'investissements
FILIERES D'ELEVAGE		
Modernisation des bâtiments et équipements	Apiculture	Construction de bâtiments et annexes : rénovation, extension ou construction neuve y compris équipements (espaces de stockage de miel et hausses), chambre chaude, salle d'extraction, chambre froide, salle de conditionnement,
		Matériel de production : chaîne d'extraction, de filtration, de maturation et de stockage, outils de conditionnement (mise en pots et étiquetage), matériel de traitement des opercules et de la cire
		Matériel de manutention : transpalette, élévateurs, chariots manuels, pompes à miel, quais de chargement et déchargement, ...
Amélioration des conditions sanitaires et de travail	Apiculture	Matériel de manutention des hausses et fûts de miel
		Matériel d'automatisation des tâches : désoperculation, extraction, filtration, mélangeur, ...
		Amélioration des conditions sanitaires via la modernisation des bâtiments et ateliers de transformation
Augmentation de la valeur ajoutée	Apiculture	Création d'ateliers d'élevage : appareil à inséminer, cuve en inox pour le transport, pompe distributrice, ...

Liste de matériel éligible - Appel à projets "Bâtiments agricoles - filières d'élevage"
Version janvier 2022

Modernisation des bâtiments et équipements	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcine, volailles escargots, lapins	Construction, aménagement ou rénovation de bâtiments d'élevage et annexes : terrassment, réseaux, ossature, charpente, toiture, aménagements fixes intérieurs (logettes, abreuvoirs) <i>y compris aménagement des abords de bâtiments et insertion paysagère</i>
	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcine, volailles escargots, lapins	Construction et équipement de locaux sanitaires : aire d'isolement, local de quarantaine, de contention, stockage des médicaments vétérinaires, équipements destinés à réduire les risques de contamination
	bovin, ovin, caprin lait	Construction et équipement de locaux de traite et de stockage du lait : salle de traite, robot de traite, tank à lait
Amélioration des conditions de travail et du bien être animal	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcine, volailles	Matériel destiné à l'amélioration des conditions de travail : contention, tri, pesée des animaux, barrières et cornadis, équipements de distribution de l'alimentation, pailleuse
	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcine, volailles	Equipements visant l'amélioration des conditions sanitaires d'élevage et de surveillance : filets brise-vent, aération, ventilation
	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcine, volailles	Matériels d'élevage de précision et dispositifs d'automatisation : capteurs, TIC, logiciels de gestion de troupeaux, télésurveillance
Amélioration de l'autonomie alimentaire des élevage	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcine, volailles	Construction et équipement de stockage et séchage des fourrages : silos à grain et à fourrage, tunnels à fourrage, installations de séchage en grange
	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcine, volailles	Matériels de préparation et de stockage des aliments à la ferme
	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcine, volailles	Aménagements extérieurs pour les pâturages : abreuvoirs, clôture, nourrisseurs
	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin	Matériel de récolte et fenaison
Mise aux normes	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcine, volailles escargots	Mises aux normes en ce qui concerne la gestion des effluents d'élevage <i>JA deux ans après leur installation et dont les investissements ont été prévus au PE</i>